

### FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé.

Celui-ci est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en **Assurance, Banque et Finance** (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **11 058 902** (site ORIAS : [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)) au titre des activités réglementées suivantes (sauf pour le statut Agent Immobilier) :

<i>Statuts légaux</i>	<i>Autorités de tutelle et contrôle</i>	<i>N° d'Enregistrement</i>	<i>Délicivés par</i>
<b>Conseiller en Investissements Financiers : CIF</b> (susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF)	AMF	11 058 902	ORIAS
<b>Courtier en opérations de banque et services de paiement sur contrats de crédits immobiliers : IOBSP</b> (Service de conseil, la recommandation dans ce cadre porte sur gamme de produit interne soumise à honoraire)	ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution)	11 058 902	ORIAS
<b>Courtier en Assurance</b> (catégorie B) : <b>IAS</b> Niveau 1 (proposition cohérente avec les besoins et exigence client)	ACPR	11 058 902	ORIAS
<b>Agent Immobilier</b> (sans détention de fonds)	DGCCRF	7606 2018 000 026 762	CCI Rouen Métropole

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, qu'il s'est engagé à respecter intégralement (ce code est disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités, souscrites auprès de CGPA n° de polices RCPIP0172 et GFIP0172. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Montant par année d'assurance	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
En RC Pro	2.500.000 €	8.000.000 €	8.000.000 €	2.000.000 €

En Garantie financière	Sans objet	Sans objet	Sans objet	110.000€
------------------------	------------	------------	------------	----------

### Informations légales : GESTION CONSEIL PATRIMONIUM

SIREN : 528 316 243 RCS Rouen

Code APE 7022Z

SARL / gérant M. Patrice Clavelou

Siège social : 21 rue de la Croix d'Yonville 76000 Rouen

[www.gestionconseilpatrimonium.fr](http://www.gestionconseilpatrimonium.fr)

Tél : 02.35.03.82.66

[patrice.clavelou@orange.fr](mailto:patrice.clavelou@orange.fr)

Mob : 06.70.08.76.49

### PARTENAIRES FOURNISSEURS de GESTION CONSEIL PATRIMONIUM

<i>Nom</i>	<i>Nature</i>	<i>Type d'accord</i>
APRIL Prévoyance/Santé	Intermédiaire en assurances	Protocole de courtage
CARDIF	Cie d'Assurance	Protocole de courtage
AGEAS	Cie d'Assurance	Protocole de courtage
SOFIDY	Société de Gestion de portefeuille	Mandat de commercialisation
PERIAL Placements	Société de Gestion de portefeuille	Mandat de commercialisation
CALAO FINANCE	Société d'Investissement	Convention de distribution
123 IM	Société d'Investissement	Convention de distribution
INTERGESTION	Société de Gestion de portefeuille	Mandat de commercialisation
URBAN PREMIUM	Société de Gestion de portefeuille	Mandat de commercialisation
GENERALI	Cie d'Assurance	Protocole de courtage
LA FRANCAISE AM	Société de Gestion	Mandat de commercialisation
LA FRANCAISE AM	Groupements Fonciers Viticoles	Convention d'apport d'affaires

(Liste non exhaustive. Communication des autres partenaires sur simple demande.)

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

MODE DE COMMUNICATION /CIF et Client :

Notre cabinet est susceptible d'utiliser tous les moyens de communication et d'échange usuels ou nécessaires : rendez-vous présentsiels, vidéo conférences, appels téléphoniques, mails, courrier et exceptionnellement les sms. Les principaux échanges et au minimum ceux qui entraînent une prise de décision de nos clients font l'objet d'une note de synthèse ou d'un envoi de mail valant compte rendu. Les rapports et préconisations sont systématiquement fournis sur supports pérennes, en formats pdf et/ou papier.

## FACTURATION et REMUNERATION de GESTION CONSEIL PATRIMONIUM

**Tarif protocole de courtage portant sur Assurance vie, contrat de Capitalisation, Madelin, FCPI, FIP, compte titres, PEA :** le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée d'un maximum de 5% TTC, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion du contrat et des supports financiers qui est au maximum de 85% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

**Tarif mandat de commercialisation portant sur SCPI :** selon partenaires, rétrocession maximum 6,6% TTC de l'opération.

**Tarif mandat de commercialisation portant sur Immobilier :** selon partenaires, rétrocession maximum 9% TTC de l'acquisition.

**Tarif IOB portant sur crédit :** forfait minimum 300.00€ TTC. (250.00€ HT)

**Tarif Conseil :** honoraires minimum 180.00€ TTC (150.00€ HT) /étude patrimoniale, assistance administrative, calcul retraite, évaluation droits de succession... Selon la complexité du dossier GCP établira un devis.

**GESTION CONSEIL PATRIMONIUM** pourra, si les solutions patrimoniales le nécessitent, s'adjoindre les compétences professionnelles et services d'un Expert-Comptable, Notaire, Avocat, dont les honoraires seraient à la charge du client.

En conséquence votre conseiller sur l'activité CIF délivrera un conseil dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définit comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

### Règlement général sur la protection des données : RGPD

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé et ou sur supports durables par le responsable de traitement Patrice Clavelou pour le bon déroulement de nos missions de CIF, IAS, IOBSP et immobilière. Elles sont conservées pendant 5 années après la fin de la relation client et 3 années si absence de relation client et sont destinées à nos partenaires fournisseurs, sous-traitant, l'AMF. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : GCP service chargé du droit d'accès 21 Rue Croix d'Yonville 76000 ROUEN. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : GCP 21 rue croix d'yonville 76000 Rouen

Par tel : 02 35 03 82 66 ou par mail : [patrice.clavelou@orange.fr](mailto:patrice.clavelou@orange.fr)

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : [www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation](http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation)

Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : [www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur](http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur)

Pour les activités d'IO BSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes Site internet : [www.anm-conso.com/site/particulier.php](http://www.anm-conso.com/site/particulier.php)

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client M. Mme

Fait à ..... le / / .

Signature(s) Client(s)

Signature Conseiller